

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 02 octobre 2025**-PROCÈS VERBAL de la séance -**

Date de la convocation : 23/09/2025

Date d'affichage : 02/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le deux octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie LECLERC, Maire.

Étaient présents : Sylvie LECLERC, Matthieu CORNET, Nadine MESSIER, Didier CORNET, Alain DELAHODDE.

Étaient absents excusés : Sylvain HÉRICHARD donne pouvoir à Matthieu CORNET, Carole CORNET, Aurélie VANYSACKER,

Était absent : Grégoire LONGUÉPÉE

Monsieur Didier CORNET est nommé secrétaire de séance.

La séance du 26 juin 2025 est approuvée par les membres présents.

Fixation du prix de la location de l'étang à la journée

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le prix à appliquer pour la location de l'étang à la journée. Il est actuellement de 50 euros. Les membres du bureau proposent de l'augmenter de 10 euros.

Le Conseil municipal décide d'augmenter le tarif de la location de l'étang de 10 euros. Le prix est donc fixé à 60 euros.

Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'Activités 2024

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.* »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.
et ont signé sur le registre les membres présents.

CCOP modification des statuts – petite enfance

Exposé :

Dans sa séance du 10 juillet 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Oise Picarde a décidé à l'unanimité de prendre à compter du 01/01/2026 la compétence pour la création et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance, dont la rédaction est :

« La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants ».

Le Conseil Municipal,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu les statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde,
 Vu la proposition de prise de compétence proposée par la communauté de communes de l'Oise Picarde et approuvée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire dans leur séance du 10 juillet 2025, dont la rédaction est la suivante « **La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants** ».

Entendu l'exposé de Madame le Maire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver la prise de compétence « **La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants** », par la communauté de communes, et qui serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour informer Monsieur le Président du Conseil Communautaire de la volonté de la commune à cet effet,
- D'autoriser Madame le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet la présente délibération qui sera affichée dans les emplacements communaux prévus à cet effet

Décision modificative : terrain de pétanque

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour l'aménagement du terrain de pétanque.

Madame le Maire présente le devis modifié de la société AQUANIS pour un montant de 8 538.96 € au lieu de 6841.68€ soit une différence de 1697.28€.

Pour s'acquitter de la facture il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le devis et décide de prendre la décision modificative suivante :

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments publics	- 1700 €
21	212	117	Tricycle école maternelle	1700€
023	023		Virement à la section d'investissement	1700 €

Compte recette

Chapitre	Article	Nature	Montant
021	021	Virement à la section de fonctionnement	1700 €

Réparation grille de l'église : demande de subvention à la CCOP

Madame le Maire la pierre est tombée et a endommagé les pointes de la grille ainsi que le panneau de bois. Montant 2 580 euros pour juste resouder les grilles cela fait cher.

Il faut refaire le bois et laisser les soudures pour l'instant.

Questions diverses :

- Jardipaysage va venir inverser les 4 panneaux. Cette demande a été formulée lors du contrôle de sécurité, car il y a danger pour la sécurité des enfants. Ils ont formulé également une suggestion concernant l'accès au parc de jeux qui est accessible aux véhicules. Madame le Maire demande l'autorisation de poser une barrière avec cadenas à l'aire de jeux entre la mairie et l'église. Le conseil municipal autorise la pose d'une barrière.
- Il faudra mettre un cadenas partie gauche à la porte du cimetière.
- Vu avec l'entreprise « Les Petits Jardiniers » pour enherber les allées du cimetière afin de faciliter l'entretien et pouvoir les tondre.
- Octobre rose : présentation du parcours – 18 octobre départ 10 h – café brioche jus d'orange
- Retour de subvention pour l'étude de sécurité – coût 8 200 euros HT financé 3 044 euros par le Conseil départemental. L'étude commencera la semaine du 13 octobre. Madame le Maire présente le déroulé de l'opération . Dans un premier temps, le bureau d'étude présente le rapport avec ce qu'il préconise, puis ils viennent le présenter au conseil municipal deux mois après. Il est possible de faire une réunion publique.
- Madame le Maire présente les effectifs du RPI : 55 élèves. En 2027, il devrait y avoir 61 élèves.
- Toit du chalet refait par BORDEZ
- Le banc dans la cour de l'école a été rescellé.
- Voies communales faites et aire de jeux terminé.
- CCOP : visite sur site de la coulée verte (de Croissy sur Celle à Catheux). Les représentants ont demandé à voir l'étang. Ils ont demandé s'il y avait des besoins particuliers (invasion de rats, nettoyage de l'île.).
- PLUi-h : très complexe.
- Matthieu CORNET demande une intervention sur le sapin de l'école maternelle qui devient de plus en plus dangereux. Il faudrait en replanter un plus petit à côté. Mais également sur le mirabellier. Des devis vont être demandés pour les faire élaguer.
- Le bail emphytéotique avec le Conseil départemental, pour l'entretien de la coulée verte se tiendra fin 2025. Il faut songer au renouvellement.